

Rapport de la commission traitant du Postulat :

« Nyon mise sur le solaire. Mise en place d'un plan solaire. Pour la nouvelle législature 2011 – 2016 »

Nyon, le 23 octobre 2011

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission traitant du postulat de M. Christian Udasse s'est réunie à la Ferme du Manoir le 6 octobre 2011 en présence de M. le Syndic Daniel Rossellat et Mme Sarah Huber Déléguée à l'énergie et au développement durable. La commission les remercie de leur présence et pour les informations qu'ils ont fournis. M. Gay était excusé pour la séance.

Motivations du postulant

M. Christian Udasse observe, comme beaucoup d'entre-nous, que les ressources de matières premières et notamment les énergies d'origine fossile tendent à rapidement se raréfier et que leurs prix augmentent. En même temps le paysage économique de l'énergie électrique se modifie rapidement. D'un côté l'Europe et la Suisse ont commencé à libéraliser les marchés de l'électricité et récemment de l'autre côté, les gouvernements suisse et allemand ont décidé de renoncer aux centrales nucléaires. Ces différents éléments, mis bout-à-bout, font que l'avenir énergétique nyonnais est fragilisé. La ville de Nyon a un taux de couverture énergétique de production indigène très faible comme la Suisse au niveau des énergies fossiles. Cette fragilité et cette dépendance extérieure créent un risque d'approvisionnement important.

Il est du rôle et de la responsabilité des politiciens d'anticiper les problèmes et de créer les conditions adéquates pour trouver des solutions ou en atténuer les effets négatifs. M. Udasse reconnaît et souligne les efforts déjà entrepris par la commune qui vont dans le sens de son postulat. Néanmoins, la situation future exige que l'on adapte les structures organisationnelles de la collectivité et que l'on accélère la transformation des infrastructures énergétiques. Cela passera par une plus grande diversité des approvisionnements énergétiques, notamment d'origine renouvelables, et une politique énergétique volontariste.

Le postulant propose deux mesures principales : Arriver à une certaine autonomie énergétique au moyen d'un plan solaire et la création d'une commission permanente de l'énergie renouvelable. Le détail de ces deux mesures ainsi que des objectifs et propositions supplémentaires figurent dans le texte du postulat.

Informations de la Municipalité

La commission a trouvé utile d'entendre la Municipalité sur ce sujet très complexe. En effet, le Conseil communal a maintes fois émis des propositions diverses traitant des sujets énergétiques et la Municipalité y a répondu favorablement. En 2009, le Conseil a voté ou pris acte des rapports et des préavis qui mettent en place la politique spécifique des autorités nyonaises.

La Municipalité expose l'état de la situation actuelle dans le domaine de l'énergie de la commune et informe la commission des différentes actions qu'elle a déjà entreprise à ce jour. Depuis 2009, la Municipalité met en vigueur le rapport No. 113 (Programme Nyon-Energie) qui doit aboutir à l'obtention en

2013 du label « Cité de l'énergie ». Plus récemment, le Conseil a voté pour la création d'un poste de technicien spécialisé en énergies afin d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments communaux. Le point faible le plus important de l'administration nyonnaise dans ce programme est cette efficacité énergétique des bâtiments. Le nouveau poste de technicien et les rénovations de l'enveloppe des dits bâtiments sont la stratégie mise en place pour contrer ce problème.

Sur le plan plus spécifiquement solaire, la commission a appris que la déléguée à l'énergie et au développement durable, Mme Sarah Huber travaille actuellement sur l'évaluation du potentiel photovoltaïque des grands bâtiments communaux et privés situés sur le territoire nyonnais. Actuellement, 11 bâtiments publics et 37 privés présentent les caractéristiques suffisantes pour que l'installation de panneaux photovoltaïques soit économiquement justifiable¹. Les 11 bâtiments communaux ont un potentiel de production de 600 MWh par an. La totalité des surfaces privées ont un potentiel d'environ 2400MWh annuels. En comparaison, la ville consomme actuellement environ 90'000 MWh/an. Et l'on estime que les besoins en 2030 se situeront vers 100'000 MWh/an.

Si la commune devait vouloir équiper rapidement l'entier de tous ses propres toits elle devrait engager les ressources nécessaires. En effet, il manque en interne les compétences spécifiques pour la gestion de tous les aspects de ces chantiers particuliers (études de détail, établissement des crédits et des appels d'offres sur les marchés publics, suivi des chantiers, etc.).

L'administration doit encore évaluer sur le plan économique et organisationnel l'option d'une installation rapide de panneaux sur l'ensemble des toits publics ou une approche graduelle qui se ferait en parallèle des rénovations générales et planifiées des dits bâtiments.

A la question de savoir si les Services industriels devaient être un partenaire actif dans la production d'énergie photovoltaïque notamment chez les privés, la Municipalité a répondu que cela sortait de leur mission actuelle. Les SI ont pour vocation de fournir des énergies et d'entretenir leurs installations dans une logique de rentabilité commerciale. La politique énergétique de la commune est un domaine à part, séparé de SI, ayant ses particularités politiques spécifiques ainsi que son modèle économique propre qui peut intégrer des taxes ou des subventions.

La politique énergétique communale se base sur les outils suivants : un futur « concept énergétique territorial », les lois cantonales et fédérales supérieures (Loi cantonale sur l'énergie etc.), les nouveaux plans de quartier avec leurs règles spécifiques, les cahiers des charges concernant les terrains que la commune met à disposition de tiers et des aides communales destinées aux particuliers.

La Municipalité informe la commission que la création d'une commission permanente du Conseil est de la compétence de cette dernière et que la Municipalité répondra à la demande le cas échéant. Elle reconnaît qu'une telle commission pourrait avoir un rôle didactique vers l'extérieur. Elle mentionne également qu'il existe une commission technique énergétique interne à l'administration, dédiée aux thématiques en question et qui comprend, outre trois Municipaux, des chefs de service, des membres de l'administration, des experts et mandataires externes.

Discussion de la commission

Plan solaire

La commission a pris note que la Municipalité met en œuvre toute une série de projets énergétiques qui vont dans le sens du postulat. Ces projets ont, par le passé, toujours trouvé le soutien politique et financier du Conseil communal. Le programme Nyon-Energie prévoyait déjà l'étude du potentiel photovoltaïque des bâtiments communaux mais n'étendait pas cette étude aux bâtiments privés. En mars 2011, M. Christian Pühr demandait, par voie d'interpellation, que la commune établisse un cadastre solaire. Le Conseil communal a pu prendre connaissance de la réponse municipale au mois de mai passé. Celle-ci expliquait les réticences à développer un cadastre communal personnalisé pour tous les bâtiments.

La commission remarque que le développement des panneaux solaires sur la plupart des toits de Nyon viendra quand l'évolution de la technique et des frais d'installation feront baisser le coût de production de

¹ Le coût de production de l'électricité d'origine photovoltaïque est encore supérieur au prix du réseau, même si la courbe des prix du renouvelable baisse de manière linéaire depuis des années. L'estimation se base sur des surfaces de toit minimums de 500m². Outre les panneaux eux-mêmes, l'équipement d'un bâtiment comprend également le câblage, un onduleur, les fixations etc.

l'énergie photovoltaïque jusqu'au niveau de parité du prix du réseau. En considérant et en intégrant l'offre publique (aides et prestations) existante en matière d'énergies solaire, la commission demande à la Municipalité si un plan général (genre photographie aérienne) indiquant les pans de toits potentiellement favorables à la pose de panneaux pouvait aider à la décision les propriétaires nyonnais. Par ailleurs et au vu des enjeux, la commission souhaite que la Municipalité soit d'avantage incitative envers les entreprises et les particuliers afin que ces derniers participent à la transition énergétique.

Commission permanente de l'énergie renouvelable

La commission examinant le postulat et après un grand débat est arrivée à la conclusion qu'une commission ad hoc tel que proposé dans le postulat n'était pas réalisable. Il se posait une série de problèmes pratiques ou juridiques que le Conseil communal ne peut résoudre. Pour une partie cette commission empièterait sur des compétences strictement municipales telles que des activités de gestion ou de planification pures. La séparation des pouvoirs veut que les membres du Conseil communal ne puissent avoir un pied dans l'élaboration et la gestion de projets ainsi que participer à leur contrôle ultérieur.

Des membres de la commission ont souvent évoqué le manque d'informations des actions en cours coordonnées par la Déléguée à l'énergie et au développement durable. Il a aussi été dit que l'action de la déléguée est essentiellement tournée vers l'intérieure de l'administration communale et que beaucoup d'actions ne sont qu'au début de leur développement. Ces deux éléments pouvant expliquer le précédent. En lieu et place d'une commission permanente, la commission demande que le Conseil reçoive des rapports² réguliers sur les développements des projets en matière d'énergies renouvelables.

La commission souhaite également que la Municipalité prenne l'initiative d'organiser un groupe de travail ad hoc comprenant des représentants du Conseil communal lors de l'élaboration de grands projets dans le domaine énergétique. En considérant les perspectives de notre avenir énergétique, il est possible que la Municipalité doive présenter des décisions importantes et, à priori peu populaires, aux habitants de cette ville. Un groupe de travail spécifique peut aider la Municipalité à trouver les solutions de mise en application les plus adéquates.

Conclusions

M. Udasse part d'un constat que notre sécurité énergétique sera, à l'avenir, difficile à assurer. En effet, la Suisse dépend presque exclusivement des importations pour les énergies fossiles et vit une interdépendance européenne pour l'énergie électrique. Suite à l'accident nucléaire de Fukushima au Japon le gouvernement suisse a décidé de se passer de l'énergie produite de cette façon. Les énergies d'origine fossile commencent à manquer au niveau mondial et les prix tendent à grimper. Dans l'ensemble, les énergies deviennent plus rares et par conséquent plus chères. La population nyonnaise connaîtra probablement un avenir énergétique tendu alors que la production locale couvre une part très faible de la demande. Par ce postulat, M. Udasse souhaite que la ville développe et encourage une production énergétique locale sur des bases renouvelables. L'utilisation de l'énergie solaire devant être un des composants essentiels de cette démarche.

Le postulant demandait également la création d'une commission permanente du Conseil pour participer et accompagner la Municipalité dans cette démarche de transition énergétique.

Les autres membres de la commission reconnaissent, à l'unanimité, l'importance du sujet et partagent l'avis que la collectivité comme l'individu doivent développer des actions dans le sens du postulat. A l'examen des détails du postulat les avis ont divergé quelque peu quant aux moyens à mettre en œuvre en vu d'atteindre les objectifs cités.

Après une discussion fournie et à l'unanimité, la commission propose au Conseil communal une prise en compte partielle du postulat. Suite aux arguments développés plus haut, la commission souhaite qu' à la place d'une « Commission permanente de l'énergie renouvelable » la Municipalité poursuive sa politique énergétique actuelle (voir le Rapport No. 113) mais qu'elle informe le Conseil communal régulièrement des activités en cours. Bien que la Municipalité et l'administration communale soient au début de la plupart de ses projets énergétiques, la commission souhaite être mieux informée sur ces activités. Elle estime que le Conseil est un des acteurs importants dans la mise en place de cette nouvelle politique énergétique.

² Rapports courts et succincts d'au plus une page.

Considérant l'urgence d'entamer la transition énergétique de la ville la commission demande également que la Municipalité soit davantage proactive et incitative dans le développement de l'énergie renouvelable d'origine solaire.

La commission propose également que la Municipalité fasse appel à des groupes de travail ad hoc lors de la planification et la réalisation de projets énergétiques potentiellement difficiles à faire accepter par la population.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

- Vu** le rapport de la commission traitant du postulat,
- ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
- décide :** de pendre partiellement en compte le postulat et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

La commission

Burki-Henriod Véronique
Colomb Jacky
Farine Claude
Gay Maurice excusé
Tschuy Fred président et rapporteur
Udasse Christian
Vogel David
Vogel Jürgen en remplacement de Mme Gaëlle Prévidoli